

OMPI



CLIM/GTP/24/8

ORIGINAL : français

DATE : 23 avril 2004

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS
ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES
(UNION DE NICE)

GRUPE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Vingt-quatrième session
Genève, 19 – 23 avril 2004

RAPPORT

adopté par le Groupe de travail préparatoire

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa vingt-quatrième session, à Genève, du 19 au 23 avril 2004.
2. Les membres actuels suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Autriche, Chine, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Irlande, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse (25). Le Bureau Benelux des marques (BBM) et la Commission des Communautés européennes (CCE) étaient représentés par des observateurs.
3. Le groupe de travail a noté que, conformément au règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice, la Finlande est devenue membre du groupe de travail. Le Brésil, la Côte d'Ivoire, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Grèce, l'Iraq, le Kenya, la Lituanie, les Philippines, la République dominicaine, Singapour, la Turquie et l'Ukraine étaient aussi représentés par des observateurs.

4. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
5. La session a été ouverte par M. Jean-Paul Hoebreck, directeur adjoint du Service des classifications internationales pour les marques et les dessins et modèles industriels, Département de l'administration des enregistrements internationaux, Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (OMPI), qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

ÉLECTION DU BUREAU

6. Le groupe de travail a élu à l'unanimité Mme Maria Joana Marques Cleto (Portugal) présidente et M. Ștefan Cocoș (Roumanie) vice-président.
7. M. Jean-Paul Hoebreck (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

CONCLUSIONS, DÉBATS ET DÉCISIONS

9. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

POURSUITE DE L'EXAMEN DES PROPOSITIONS ADDITIONNELLES DE CHANGEMENTS À APPORTER À LA HUITIÈME ÉDITION DE LA CLASSIFICATION DE NICE

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CLIM/GTP/21/2 à 6, CLIM/GTP/22/2 à 5, CLIM/GTP/23/2 à 5 et CLIM/GTP/24/2 à 7 contenant des propositions de changements à apporter à la classification de Nice soumises par l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Japon, le Kirghizistan, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, l'Ukraine, le Bureau Benelux des marques (BBM) et le Bureau international.
11. Le groupe de travail a approuvé un certain nombre de changements à apporter à la classification de Nice. Ces changements sont indiqués à l'annexe III du présent rapport, dans laquelle figurent également les propositions de changements rejetées par le groupe de travail ou retirées par les offices qui les avaient soumises.

12. Dans le cadre de l'examen des propositions relatives à la suppression de l'indication C0749 "produits pour laver les chiens" (proposition BX-2-007) ou à sa modification (proposition KG-3-003), à la modification de l'indication B0323 "produits pour laver les bestiaux" (proposition KG-3-002), et au transfert de l'indication A0546 "produits pour laver les animaux" (proposition BX-3-012) appartenant à la classe 5, le groupe de travail a noté que certains offices ont eu des difficultés à classer ce genre de produits soit dans la classe 3, soit dans la classe 5.

13. Compte tenu de ce qui précède, le groupe de travail a noté que le Bureau Benelux des marques (BBM) examinera l'ensemble des indications se rapportant aux produits pour laver les animaux apparaissant dans la liste alphabétique de la huitième édition de la classification de Nice et établira un document de synthèse qui sera soumis à la prochaine session du groupe de travail pour examen.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

14. Compte tenu du nombre important de points inscrits à l'ordre du jour de la session, le groupe de travail n'a pas été en mesure d'examiner toutes les propositions de changements à apporter à la huitième édition de la classification de Nice (voir le document CLIM/GTP/24/4), et est convenu de poursuivre l'examen des propositions en suspens à sa prochaine session (voir le paragraphe 17 du présent rapport).

15. Le groupe de travail est aussi convenu d'examiner à sa prochaine session les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (voir le document CLIM/GTP/24/1) qui se rapportent, respectivement, à la proposition concernant la classification des "moteurs; accouplements et organes de transmission" dans les classes 7 et 12, présentée par la Suisse (voir le document CLIM/GTP/24/5), et aux propositions de changements à apporter aux classes 32 et 33 et de transfert de l'intitulé de classe "services juridiques" et des indications s'y rapportant de la classe 42 à la classe 45, présentées par le Bureau international (voir les documents CLIM/GTP/24/6 et 7).

16. Le groupe de travail est aussi convenu d'examiner à sa prochaine session les documents de travail contenant des propositions de changements à apporter à la classification de Nice soumises par les États-Unis d'Amérique, le Mexique et Singapour, qui ont été distribués au cours de la présente session.

SOUMISSION DE NOUVELLES PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS À APPORTER À LA CLASSIFICATION DE NICE

17. En vue de poursuivre les travaux de révision de la classification de Nice, le groupe de travail a invité les États membres de l'Union de Nice et les organisations intergouvernementales concernées à soumettre au Bureau international, d'ici au 1^{er} octobre 2004, toutes nouvelles propositions de changements à apporter à la classification, afin que celles-ci puissent être examinées lors de la prochaine session du groupe de travail. Cependant, ces propositions devront être établies sur la base des délibérations qui ont eu lieu au cours de la présente session.

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

18. Le groupe de travail a noté que sa prochaine session se tiendra à Genève, du 31 janvier au 4 février 2005.

19. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité à la séance de clôture, le 23 avril 2004.

[Les annexes suivent]